

Aggora

n°16

Conseil de Développement
Lille Métropole

La lettre mars-avril-mai 2014



édito

Caroline LE DANTEC
Vice-présidente
du Conseil de développement
de Lille Métropole

Dans quelques mois le Conseil de développement sera renouvelé. Certains de ses membres vont quitter le Conseil, avec près de neuf ans de présence active, tandis que de nouveaux membres vont y entrer, apportant une vitalité nouvelle et essentielle.

C'est l'occasion pour moi, au moment de quitter cette instance, de rappeler l'importance du Conseil de développement de Lille Métropole. Par son mode de fonctionnement, par la diversité de ses membres et des thèmes abordés, c'est un lieu essentiel pour la démocratie en général et la démocratie participative et contributive en particulier.

Chacune, chacun, peut mobiliser son expertise d'usage et ses compétences, dans un esprit d'échanges, de co-construction et de coopération, pour contribuer à nourrir la réflexion collective.

Après le nouveau mode d'élection et au moment de prendre de nouvelles compétences, Lille Métropole a plus que jamais besoin des citoyennes/citoyens impliqués, qui s'engagent, aux côtés de ses élus, pour construire une Métropole du XXI^e siècle, attractive, durable, ambitieuse et... passionnante.



dossier De nouvelles compétences pour Lille Métropole

Actualités du Conseil

La place de la société civile dans la « nouvelle » métropole

Validée le 27 janvier dernier, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) fait l'objet des réflexions du Conseil de développement de Lille Métropole et de ses homologues via la Coordination nationale. Cette loi apporte des améliorations démocratiques, comme, à terme, l'élection d'une partie des conseillers communautaires au suffrage direct, mais elle reste encore discrète sur une réelle implication des citoyens et de la société civile organisée dans les décisions qui les concernent.

Conservant une attente forte sur le sujet, le Conseil poursuit sa réflexion aussi bien au niveau national, via la Coordination, qu'au niveau local dans le cadre du groupe Gouvernance métropolitaine. Celui-ci avait déjà interpellé la présidence de Lille Métropole, en 2013, sur la base d'un premier projet de loi, notamment sur la notion de statut « d'eurométropole », essentiel pour reconnaître l'action transfrontalière de la métropole lilloise.

Il s'attache désormais à travailler sur les implications de la loi MAPAM pour Lille Métropole et à continuer son interpellation sur les enjeux de gouvernance qui en découlent.

agenda

■ **Lundi 2 juin 2014 - 18h30**

Café Métropolitain

« Quelle parole citoyenne demain ? »

> Bistro St So

■ **Lundi 16 juin 2014**

Journée sur le thème de l'Europe

à l'initiative du Forum de l'Eurométropole

> Agence de l'Eurométropole +32 56 23 11 00



Questions à...

La loi Métropole : quels bénéfices pour le citoyen ?



Guillemette LESCURE

Collège sociétal - Chef de Projet pour Lille Métropole Habitat

« Cette loi crée la Métropole, cohérente avec la réalité économique, sociale et géographique vécue par le citoyen. Pour lui, l'élection des représentants intercommunaux au suffrage universel direct est importante, tout comme l'affirmation de l'existence des Conseils de développement. Néanmoins, on peut regretter la persistance de la complexité du système local qui le rend peu compréhensible par une grande partie de la population et l'absence de précision sur la participation citoyenne à l'action locale. Les Conseils de développement doivent continuer à affirmer leur rôle de laboratoire d'idées et d'actions pour une reconnaissance de l'importance de la démocratie participative. »

Maxime NAEYE

Collège Personnes physiques

« J'y vois notamment deux opportunités : une meilleure compréhension de l'organisation administrative du territoire et plus d'efficacité dans les compétences transférées, comme celles relatives à la transition énergétique.

Souhaitons des actions notables pour intéresser, informer et mobiliser de plus en plus de citoyens. La Métropole doit valoriser et s'appuyer sur les compétences développées, au fil du temps, dans les communes, dans les entreprises dont c'est le métier sur le territoire ainsi que sur l'intelligence collective disponible au sein de son Conseil de développement. »



Gérard FLAMENT

Collège Personnes physiques

« L'affirmation des métropoles prend acte de la réalité fondamentalement urbaine de la vie de nos concitoyens. Porteuses de solidarité vis-à-vis des personnes et des territoires, des compétences métropolitaines fortement élargies permettront d'améliorer pour les habitants la cohérence et l'efficacité des politiques publiques. La démocratie est également renforcée notamment par l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct et la création de conseils de développement dans les métropoles et les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, successeurs des pays. »



La loi MAPAM
(Modernisation de l'Action
Publique et d'Affirmation
des Métropoles)
du 27 janvier 2014
transforme Lille Métropole
en « Métropole Européenne
de Lille », avec de nouvelles
compétences, obligatoires
ou facultatives.

Dans certains cas,
Lille Métropole avait
largement anticipé les
évolutions législatives mais le
nouveau cadre métropolitain
renforce ou élargit le
champ d'action de notre
Eurométropole.

Sans être exhaustives, voici
les principales évolutions qui
touchent directement
la vie des « Grand lillois ».

ces pour Lille Métropole



Des nouveautés pour Lille Métropole au travers de ses compétences obligatoires

En termes de développement local, Lille Métropole pourra désormais, par exemple, créer des offices de tourisme métropolitains et soutenir des établissements d'enseignement supérieur, en plus de la recherche.

Pour l'aménagement de l'espace métropolitain, la Métropole dispose de compétences plus étendues autour des équipements utiles aux transports (gares, abris voyageurs...); son rôle dans le domaine des réseaux de télécommunications est aussi conforté.

La politique de la ville entre également dans la palette métropolitaine au travers de la mise en place de dispositifs spécifiques de développement urbain, d'insertion économique et

sociale, de prévention de la délinquance mais aussi d'accès aux droits.

Autorité organisatrice des services publics sur son territoire, la Métropole voit aussi son pouvoir se renforcer fortement en matière environnementale et de cadre de vie. Lille Métropole est désormais autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz (mais dans le cadre de tarifs régulés au niveau national). Plus impactant pour le citoyen: la Métropole peut désormais créer et opérer des réseaux spécifiques de chaleur et de froid urbain. Pour compléter le V'Lille, la Métropole dispose également de la compétence de déploiement et d'entretien des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides. Lille Métropole pourra aussi de plein droit lutter contre les inondations, la pollution de l'air et les nuisances sonores, soutenir les actions

Quelques dates...

- 1996 - Création des Communautés urbaines
- 1992 - Création des Communautés de communes
- 1999 - Création des Communautés d'agglomération
- 2004 - La loi facilite le fonctionnement de l'intercommunalité, favorise les fusions de Communautés et le partage de services entre Communes et Communautés
- 2010 - Création du statut de Métropole
- 2014 - Loi MAPAM

de maîtrise de la demande d'énergie et plus généralement contribuer à la transition énergétique.

Chef de file pour son périmètre d'une conférence territoriale qui rassemble les autres collectivités (Région, Département...), c'est à la Métropole que revient l'élaboration d'un schéma de coopération transfrontalière. Elle s'associe également étroitement à l'élaboration et au pilotage de l'ensemble des dispositifs de la planification. C'est le volet «renforcement de l'action publique» de la loi.

Des possibilités offertes par les compétences facultatives des Métropoles

Lille Métropole pourra également conventionner certains transferts de compétences avec le Département (routes, fonds de solidarité logement, action sociale, collèges...), la Région (lycées...) ou l'État (droit et aides au logement, grands équipements...).

Et le Conseil de développement de Lille Métropole ?

La loi conforte le rôle du Conseil de développement, rassemblant les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs de la métropole, qui doit être notamment consulté sur les principales orientations. Son avis peut, en outre, toujours être sollicité sur des thèmes plus larges et/ou prospectifs

documentation

- > Texte de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028526298&dateTexte&categorieLien=id>
- > Les 9 principales dispositions de la loi «métropoles» dans les détails - La Gazette.fr
<http://www.lagazettedescommunes.com/218245/les-9-principales-dispositions-de-la-loi-metropoles-dans-le-detail/>
- > Interpellation du Conseil de développement de Lille Métropole sur le projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles
Contribution du Conseil de développement, janvier 2013
- > Société civile et Gouvernance Métropolitaine
Atelier d'étudiants de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Lille Métropole, juillet 2013

Allez à Rekkem!

Créateur multimedia, Thierry Verbeke est l'un des trois artistes français et belges à avoir relevé le défi de reconvertir d'anciens postes frontières pour en faire des portes d'accès originales vers de nouvelles visions du monde. Après **Callicanes** par Annelies Verbeke, écrivaine flamande, et **Adinkerke/Ghyvelde** par l'artiste flamand Kamagurka, Thierry Verbeke investira son «Paradis» pour interroger le concept de frontière et rencontrer ceux qui lui rendront visite sur place.

Venez découvrir le nouveau visage (temporaire) du site transfrontalier en devenir. L'artiste vous y accueillera du 18 avril au 6 mai. N'hésitez pas à le rejoindre!

Ce projet a été élaboré dans le cadre de «300 ans de frontière» avec la collaboration de la Communauté flamande et le soutien financier du programme Interreg IV France-Wallonie-Flandre et l'Eurométropole.
<http://www.300ansdefrontiere.eu/>

Quoi qu'est-ce ?

L'éco-construction

Les bâtiments participent pour 43% à l'énergie consommée en France et contribuent à hauteur de 22% à l'émission des gaz à effets de serre.

L'éco-construction représente aujourd'hui l'un des pans fondamentaux de la transition énergétique. "Eco-construire" ou "éco-rénover" équivaut à atteindre une haute performance sur plusieurs cibles touchant à l'environnement, au confort et à la santé des occupants d'un bâtiment. Pour ce faire la démarche doit s'inscrire dans une conception

globale intégrant les phases de construction-rénovation (énergie grise/fabrication et transport des matériaux...), d'usage du bâtiment (bâtiment économe adapté à son environnement et à ses occupants) et de recyclage des matériaux lorsqu'ils doivent être renouvelés (analyse du cycle de vie...)

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter l'Espace Info Energie le plus proche de chez vous:
<http://renovation-info-service.gouv.fr/>

La Maison de l'habitat durable

Cette maison, installée au cœur du quartier de Wazemmes, met à la disposition des professionnels et particuliers lillois et métropolitains:

- Un guichet unique pour apporter des renseignements, des conseils techniques et gratuits pour accompagner les projets de rénovation ou de construction de logement;
- Un espace de documentation;
- Des expositions et des animations pédagogiques sur l'habitat durable et les nouvelles manières d'habiter, de construire et de rénover son logement.

La force du projet de la Maison de l'habitat durable est de s'appuyer sur un bâtiment existant et d'avoir réussi une réhabilitation exemplaire en matière de développement durable.

www.maisonhabitatdurable-lillemetropole.fr



Cécile DECOOL

Collège Sociétal - Secrétaire de l'association « Les Allumeurs de Réverbères »

Parole à...

« Organisés en association pour valoriser le lien social et promouvoir le respect de l'environnement en développant l'imaginaire: tels sont « les Allumeurs de Réverbères ».

Nous créons des outils et développons des projets dont les finalités sont d'interpeller et de stimuler la capacité de création de chacun. En voici deux illustrations:

Le jardin partagé: nous cultivons collectivement des parcelles à thèmes dans un jardin mis à disposition par la municipalité de Forest sur Marque. Parcelles de croisements

de savoirs, d'expériences et de rencontres des habitants: Ephad, écoles, Alsh, etc... C'est un lieu d'expérimentation des plaisirs du potager, un lieu de partage, mais aussi un "pays" où développer son imaginaire en y écoutant des contes, en dessinant, en tricotant, en chantant...

La balade contée du Triangle des Rouges Barres: les Allumeurs de Réverbères font découvrir, au travers d'une promenade contée et chantée, un site naturel "protégé" et quasi vierge. Ces balades permettent, au-delà des échanges entre promeneurs, de

sensibiliser aux enjeux de la présence de ce site riche d'une biodiversité exceptionnelle au cœur de la ville.

Présents au Conseil de développement et contributifs dans les groupes de travail tels que "vie associative", "culture", "développement économique", "plan climat", nous sommes un relais, une passerelle, un lien entre nos réseaux de la société civile et cette instance de démocratie participative incontournable de l'intelligence collective pour tisser ensemble un avenir partagé. »

Lille Métropole nous passionne!

Centre Europe Azur
323 avenue du Président Hoover
59000 Lille
Tél. (+33) (0)3 20 63 33 54
Fax (+33) (0)3 20 63 73 99
conseildveloppement@lillemetropole.fr
www.conseildveloppement-lillemetropole.fr

Conseil de Développement

Lille Métropole

Directeur de la publication: Didier Paris - Rédaction: Hélène Chanson, Cécile Decool, Caroline Le Dantec, Stéphane Ledez, Chantal Uytterhaegen et l'équipe de coordination du Conseil - Crédits photos: Maxime Dufour, Lille Métropole, Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, Conseil de développement de Lille Métropole - Impression: LMCU, 1 rue du Ballon, Lille - Dépôt légal: mars 2009 - ISSN: 2101-6615 - Imprimé sur papier recyclé